

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Département du Bas-Rhin  
**Commune d'ODRATZHEIM**

**Procès Verbal des délibérations du**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 Février 2006**  
**Convocation du 14 Février 2006**

**Sous la présidence de :** François JEHL Maire,

**Membres présents :** Rose GROSJEAN - Roland KUHN Adjoints au Maire  
Marcelle WENDLING, Florent HECKMANN, Bernard HELLER, Aimé RINGWALD, René SCHEER,  
Raymond SCHUHMACHER; Rémy SEYFRITZ, Raymond ZERRINGER, Conseillers Municipaux

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation des PV du Conseil Municipal du 19 janvier 2006
2. Transformation d'un bâtiment en mairie
3. Compte Administratif 2005 de la Commune
4. Compte de Gestion 2005 de la Commune
5. Compte Administratif 2005 du Lotissement
6. Compte de Gestion 2005 du Lotissement

En début de séance Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal ainsi que le personnel communal pour leur soutien et leur présence lors de l'épreuve qu'il vient de subir avec la perte de son père.

**09/06. Approbation du PV du Conseil Municipal du 19 janvier 2006**

Le procès verbal de la séance du 19 janvier 2006 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et rédaction proposées.

**10/06. Transformation d'un bâtiment en mairie :**

Monsieur le Maire explique qu'à l'occasion des discussions relatives à la transformation d'un bâtiment existant en mairie, le projet initial ne comprenait pas l'aménagement des abords. Un nouveau descriptif réactualisé a donc été demandé au cabinet MUHLBERGER et Associés. De Ce descriptif tient compte des modifications suivantes :

- Prise en compte de l'aménagement extérieur,
- Abandon du projet d'adjonction d'un bâtiment annexe.

**Entendu les explications du maire et après en avoir débattu,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **accepte le descriptif estimatif réactualisé des travaux pour un montant prévisionnel de 292 000.- € HT,**
- **décide de l'inscription du montant estimatif au Budget primitif 2006,**
- **charge le Maire de solliciter les subventions possibles et d' »introduire une demande de Dotation Globale d'Équipement auprès de Monsieur le Sous-Préfet au titre de l'année 2006,**
- **autorise la Maire à signer tous documents utiles pour la réalisation de cette affaire.**

### 11/06. Compte Administratif 2005 de la Commune :

Monsieur le Maire donne lecture et commentaires du Compte Administratif 2005 de la commune. Conformément aux dispositions de l'art. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil élit M. Roland KUHN, président de séance. Le maire, M. François JEHL se retire pour le vote du compte administratif. Après avoir entendu les explications et pris connaissance des documents budgétaires,

**Les membres présents approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2005 qui accuse en :**

Fonctionnement	Dépenses	159 888,51 €	
	Recettes	200 427,90 €	
	<b>Soit un Excédent de</b>		<b>40 539,39 €</b>
Investissement	Dépenses	58 814,58 €	
	Recettes	30 721,13 €	
	<b>Soit un Déficit de</b>		<b>28 093,45 €</b>
Avec les reports de l'année 2004			
Fonctionnement	Excédent 2004	163 098,32 €	
	Excédent 2005	40 539,39 €	
	<b>Soit un Excédent cumulé de</b>		<b>203 637,71 €</b>
Investissement	Déficit 2004	12 337,18 €	
	Déficit 2005	28 093,45 €	
	<b>Soit un déficit de</b>		<b>40 430,63 €</b>
<b>Résultat de l'exécution du budget - Excédent</b>			<b>163 207,08 €</b>

### 12/06. Compte de Gestion 2005 de la Commune :

Après examen et commentaires relatifs à la gestion des fonds de la commune d'Odratzheim pour l'exercice 2005 par le receveur Municipal,

**Les membres présents, à l'unanimité :**

- **approuvent le Compte de Gestion 2005**
- **donnent décharge au Receveur Municipal Madame Marie-Madeleine GARRE, Trésorier à Wasselonne, pour la gestion des fonds de la Commune**

### 13/06. Compte Administratif 2005 du Lotissement :

Monsieur le Maire donne lecture et commentaires du Compte Administratif 2005 du lotissement Rebhof.

Conformément aux dispositions de l'art. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil élit Monsieur Roland KUHN, président de séance. Le maire, M. François JEHL se retire pour le vote du compte administratif. Après avoir entendu les explications et pris connaissance des documents budgétaires,

**Les membres présents approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2005 qui accuse en :**

Fonctionnement	Dépenses	50 025,44 €	
	Recettes	0,00 €	
	<b>Soit un Déficit de</b>		<b>50 025,44 €</b>
Investissement	Dépenses	0,00 €	
	Recettes	0,00 €	
			<b>0,00€</b>
Avec les reports de l'année 2004			
	<b>Excédent cumulé de</b>		<b>194 724,10 €</b>
	<b>Déficit 2005</b>		<b>50 025,44€</b>
<b>Résultat de l'exécution du budget - Excédent</b>			<b>144 698,66 €</b>

### 14/06. Compte de Gestion 2005 du Lotissement :

Après examen et commentaires relatifs à la gestion des fonds du Lotissement de la commune d'Odratzheim pour l'exercice 2005 par le receveur Municipal,

**Les membres présents, à l'unanimité :**

- **approuvent le Compte de Gestion 2005**
- **donnent décharge au Receveur Municipal Madame Marie-Madeleine GARRE, Trésorier à Wasselonne, pour la gestion des fonds du lotissement de la Commune**

### 15/06. Divers :

- Monsieur le Maire précise que le bâtiment du **presbytère est un bâtiment communal** et que tout ce qui se trouve à l'intérieur est propriété de la commune. Il est interdit de pénétrer dans ce bâtiment sans l'autorisation de la mairie. Le tri sera fait quant aux objets qui se trouvent encore à l'intérieur et une décision sera prise collégalement quant à leur destination.
- Une nouvelle fois, la question du devenir de l'ancienne décharge est soulevée par Monsieur Raymond ZERRINGER. Le Maire lui répond qu'il est fait application de la décision du conseil municipal et qu'il est essentiel que l'on s'y tienne. Par ailleurs, Monsieur Florent HECKMANN insiste afin que l'on mette en place des moyens permettant de dissuader les éventuels contrevenants de passer sur les propriétés privées pour accéder à l'ancienne décharge.
- La prochaine réunion du conseil Municipal est fixée au 22 mars 2006 à 20 heures.

*L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôt la séance.*

Le Maire,  
François JEHL